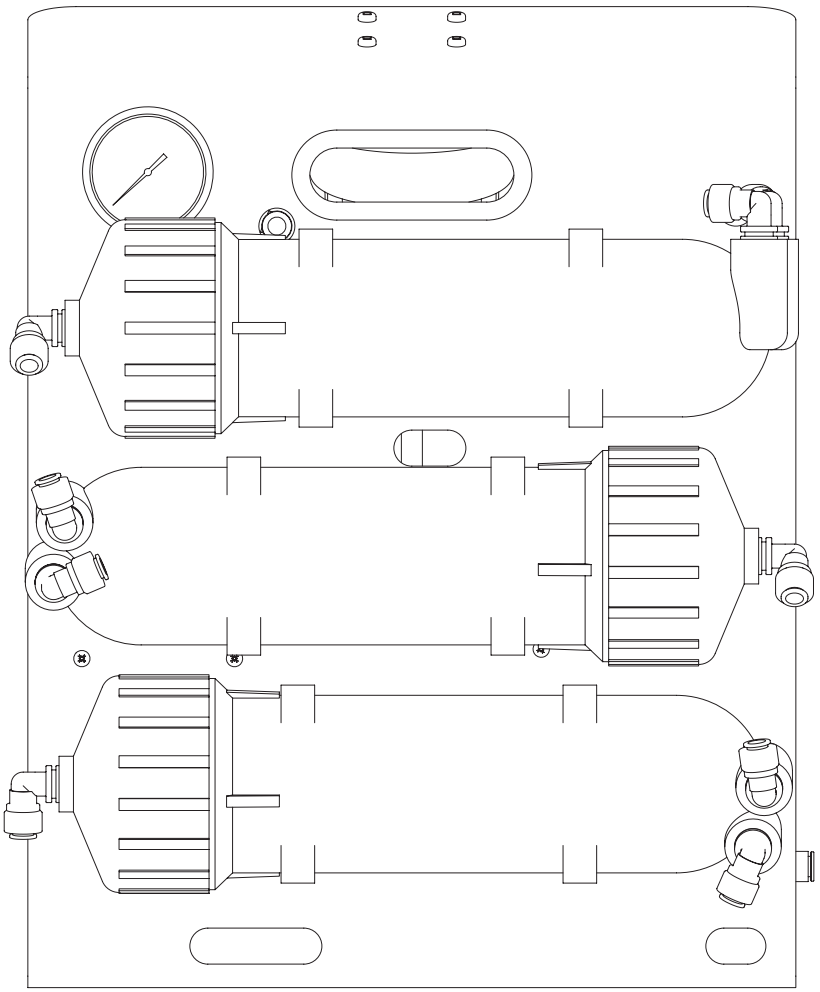
LAPIERRE

innovateur *de nature*

MINI-CONCENTRATEUR SÉRIE 100



MANUEL DE L'UTILISATEUR

Octobre **2026** | Version **02**

LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE © Tous droits réservés – 2026

LAPIERRE

innovateur *de nature*

Innovateur de nature

Chef de file dans les équipements et produits pour l'industrie acéricole, LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE se démarque par son désir d'innover et de développer des solutions performantes. C'est ce qui lui permet d'apporter des changements significatifs dans les techniques et les procédés de production pour ainsi produire du sirop de haute qualité et plus abondant.

LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE, c'est une riche expérience acquise au fil de trois générations d'acériculteurs. C'est aussi des gens animés par la passion et le désir profond de faire évoluer l'industrie dans le plus grand respect de la nature.

Honorée de votre clientèle

LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE est honorée d'assister activement les producteurs acéricoles du Québec, de l'est du Canada et du nord-est des États-Unis durant la période du temps des sucres.

Vous avez aujourd'hui fait un choix avantageux pour au moins deux bonnes raisons : la qualité supérieure de nos produits et l'excellence de tous nos conseillers experts sur le territoire.

Nous apprécions sincèrement votre confiance. Et nous serons heureux de vous servir à nouveau dans vos futures démarches d'acquisitions d'équipements, peu importe la taille de votre érablière.

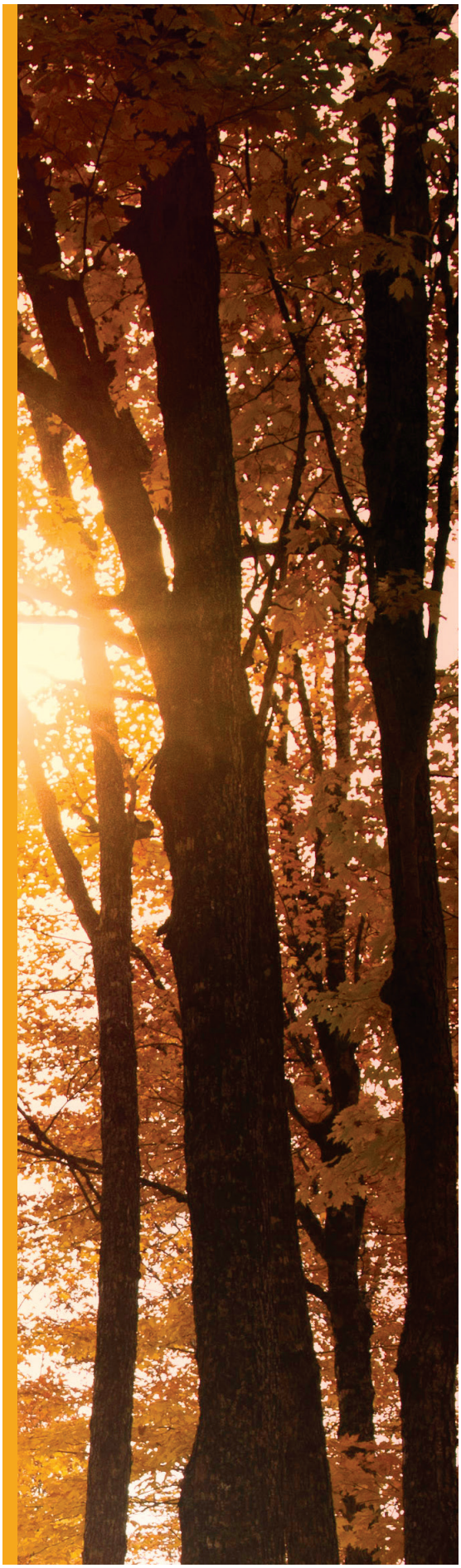
Merci!

Les Équipements Lapierre inc.

99, rue de l'Escale, Saint-Ludger (Québec) Canada G0M 1W0

819 548.5454 | 1 833 548.5454 | info@elapierre.com

www.elapierre.com



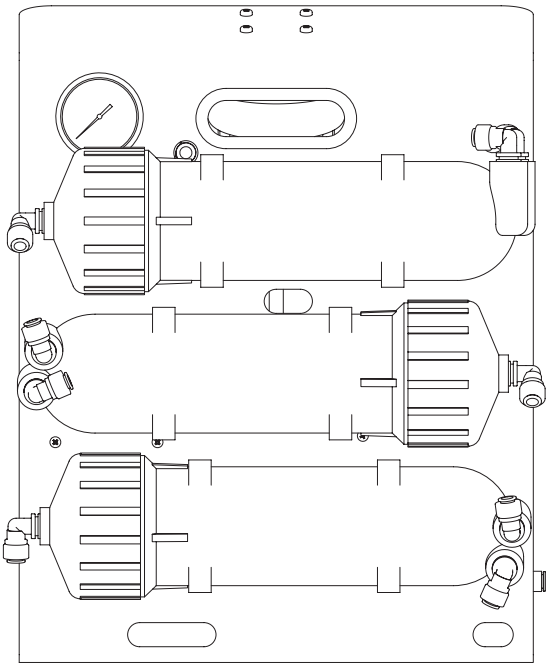
LAPIERRE

innovateur *de nature*



MINI-CONCENTRATEUR SÉRIE 100

Veuillez noter ci-dessous les informations requises pour vos échanges avec les professionnels du service à la clientèle. Vous trouverez facilement ces informations sur **votre facture**. Vous pouvez également consulter la *Section 1* de ce manuel pour trouver des informations supplémentaires.



Le modèle illustré peut différer de votre modèle.

INFORMATIONS IMPORTANTES SUR VOTRE MINI-CONCENTRATEUR SÉRIE 100

Service à la clientèle : 819 548.5454 | 1 833 548.5454 | info@elapierre.com

Numéro de modèle : Mini-concentrateur Série 100

Date d'achat : _____

Numéro de la facture : _____

C'est avec plaisir que nous répondrons à toutes vos questions. N'hésitez surtout pas à nous contacter.

MINI-CONCENTRATEUR SÉRIE 100

LAPIERRE innovateur de nature

IMPORTANT | TÉLÉCHARGEMENT DE VOTRE MANUEL DE L'UTILISATEUR : Nous vous recommandons de TÉLÉCHARGER DÈS RÉCEPTION DE VOTRE ÉQUIPEMENT votre manuel de l'utilisateur sur notre site Internet sous « Documents/Manuels de l'utilisateur ». Assurez-vous que la DATE et le NUMÉRO DE VERSION que vous allez télécharger sont les mêmes que ceux retrouvés sur le couvert de votre manuel imprimé. Les anciennes versions de manuel ne sont pas disponibles sur notre site Internet.

TABLE DES MATIÈRES

LAPIERRE innovateur de nature C2

Informations importantes sur votre mini-concentrateur Série 100 1

SECTIONS

1. Trouver les informations relatives à votre équipement 4
2. Consignes de sécurité 5
 - 2.1 Instructions 5
 - 2.2 Informations préventives (électricité, liquides) 5
 - 2.3 Réparations et entretiens 5
3. Le mini-concentrateur Série 100 des Équipements Lapierre 6
4. Les composants du mini-concentrateur Série 100 7
5. Installation de votre mini-concentrateur Série 100 9
 - 5.1 Installation des membranes 10
 - 5.2 Installation du filtre 12
 - 5.3 Installation des quatre tubes 14
 - 5.4 Installation des deux blocs d'alimentation électrique 16
6. Opération de votre mini-concentrateur Série 100 17
 - 6.1 Démarrage en début de saison 17
 - 6.2 Concentration 18
7. Entretien de votre mini-concentrateur Série 100 19
 - 7.1 Effectuer un lavage quotidien des membranes 19
 - 7.2 Effectuer un rinçage quotidien des membranes et du Série 100 20
 - 7.3 Effectuer un drainage de votre mini-concentrateur Série 100 21

7.4 Changement de membrane . . . 22
7.5 Changement de filtre . . . 22
7.6 Composants d'acier inoxydable . . . 22
8. Remisage de votre mini-concentrateur Série 100 . . . 23
8.1 Le mini-concentrateur . . . 23
8.2 Les membranes . . . 23
8.3 Le filtre . . . 24
8.4 Les tubes . . . 24
9. Profil technique du mini-concentrateur Série 100 . . . 25
10. Codes des pièces . . . 26
11. Garantie générale (Certificat de garantie) . . . 27
12. Disponibilité des pièces . . . 34

TABLE DES ILLUSTRATIONS

ILLUSTRATION 1 | Composants avant et arrière du mini-concentrateur Série 100 . . . 8
ILLUSTRATION 2 | Installation : schéma d'installation du mini-concentrateur Série 100 . . . 10
ILLUSTRATION 3 | Installation des quatre tubes . . . 15
ILLUSTRATION 4 | Lavage des membranes (Étape 1) . . . 19
ILLUSTRATION 5 | Lavage des membranes (Étape 2) . . . 20
ILLUSTRATION 6 | Rinçage des membranes et du Série 100 . . . 21

TABLE DES AVERTISSEMENTS

Informations importantes sur votre mini-concentrateur Série 100 . . . 1
Protégez les enfants . . . 5-17
Le Série 100 doit toujours être utilisé et remisé dans un lieu sec, chauffé et à l'abri du gel . . . 17
Si votre mini-concentrateur Série 100 est exposé au gel, il est nécessaire de le tempérer avant de l'utiliser . . . 17
Conservez votre facture d'achat . . . 27

SECTION 1 TROUVER LES INFORMATIONS RELATIVES À VOTRE ÉQUIPEMENT

Lorsque vous contactez nos professionnels du service à la clientèle, il est important d'avoir sous la main certaines informations relatives à votre équipement puisqu'elles vous seront demandées.

Vous trouverez facilement ces informations sur **votre facture**.

Informations sur l'équipement	**Facture**
Numéro de modèle	Mini-concentrateur Série 100
Date d'achat	✓
Numéro de la facture	✓

2.1 INSTRUCTIONS

- Il est important de lire, de comprendre et de respecter les instructions et les avertissements contenus dans ce manuel de l'utilisateur.
- Ce manuel doit être rangé dans un lieu connu et accessible en tout temps par le personnel.
- Tous les opérateurs du produit doivent être familiers avec le contenu de ce manuel.

2.2 INFORMATIONS PRÉVENTIVES

Électricité

- Ne jamais brancher les cordons électriques à des circuits électriques surchargés.
- Ne jamais utiliser de rallonges plus longues que nécessaire ou de faible calibre.
- S'assurer que les cordons électriques sont en bon état d'usage, qu'ils ne sont ni coincés ni dénudés, et qu'ils n'ont aucune altération pouvant nuire à leur utilisation pleinement sécuritaire.
- Ne jamais toucher à un fil dénudé lorsqu'il est sous tension. Mettre alors l'équipement hors tension et procéder à une réparation avant de le remettre sous tension et de l'utiliser.
- L'utilisateur doit vérifier le circuit de mise à la terre. Certains équipements doivent être utilisés ou connectés à d'autres équipements étant également équipés du circuit de mise à la terre. La désactivation ou le mauvais fonctionnement de ce circuit peut être à l'origine de conditions d'opération de l'équipement dangereuses pour ses utilisateurs.
- Toujours débrancher le cordon électrique de l'équipement lorsqu'il n'est pas utilisé pour une longue période de temps.

Liquides

- Ne jamais exposer l'équipement à la pluie ou à une condensation excessive.
- Ne jamais mettre de liquides en contact avec les composants électroniques.
- Sauf indication contraire, ne jamais submerger les composants électriques de cet équipement.

2.3 RÉPARATIONS ET ENTRETIENS

- Cesser immédiatement l'utilisation de l'équipement si un mauvais fonctionnement est détecté.
- Seule une personne autorisée par LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE peut effectuer une réparation sur cet équipement.
- Toutes modifications ou réparations non autorisées pourraient être à l'origine de conditions d'opération de l'équipement dangereuses pour ses utilisateurs. Ces conditions pourraient également provoquer des blessures à divers degrés à ses utilisateurs.
- Toujours couper l'alimentation électrique avant d'effectuer un entretien ou une réparation.
- Il est recommandé d'effectuer de manière diligente les inspections et les entretiens de l'équipement afin d'assurer l'intégrité optimale de son fonctionnement. Consulter la *Section 7 : Entretien de votre mini-concentrateur Série 100* pour plus d'informations à ce propos.
- Ne jamais démonter les composants électriques de cet équipement.



PROTÉGEZ LES ENFANTS

- Ne laissez jamais les enfants utiliser cet équipement.
- Ne laissez jamais les enfants sans surveillance à proximité de cet équipement, qu'il soit ou non en marche.

SECTION 3 **LE MINI-CONCENTRATEUR SÉRIE 100 DES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE**

Le mini-concentrateur Série 100 de Lapierre a été conçu pour une production artisanale comptant jusqu'à 250 entailles selon le niveau de concentration désiré et la performance de l'érablière.

Sa conception est compacte, et ses composants sont d'excellente qualité. C'est pourquoi le Série 100 effectue le travail comme un grand ! Cette simplicité conceptuelle comporte également un autre avantage qui en dit long : sa remarquable facilité d'opération. Vous serez naturellement séduit !

Le filtre 5 microns, situé à l'arrière du Série 100, effectue un premier travail de préfiltration pour retenir les résidus plus importants susceptibles d'endommager les membranes. S'ensuit le travail de concentration des trois membranes 3213, situées à l'avant du Série 100, qui permettent le cheminement d'un concentré d'excellente qualité vers l'évaporateur.

Le Série 100 est le *mini-concentrateur* parfait pour le producteur de loisirs et sa famille.

SECTION 4 **LES COMPOSANTS DU MINI-CONCENTRATEUR SÉRIE 100**

Retrouvez ci-dessous les composants du mini-concentrateur Série 100.

À l'avant du Série 100

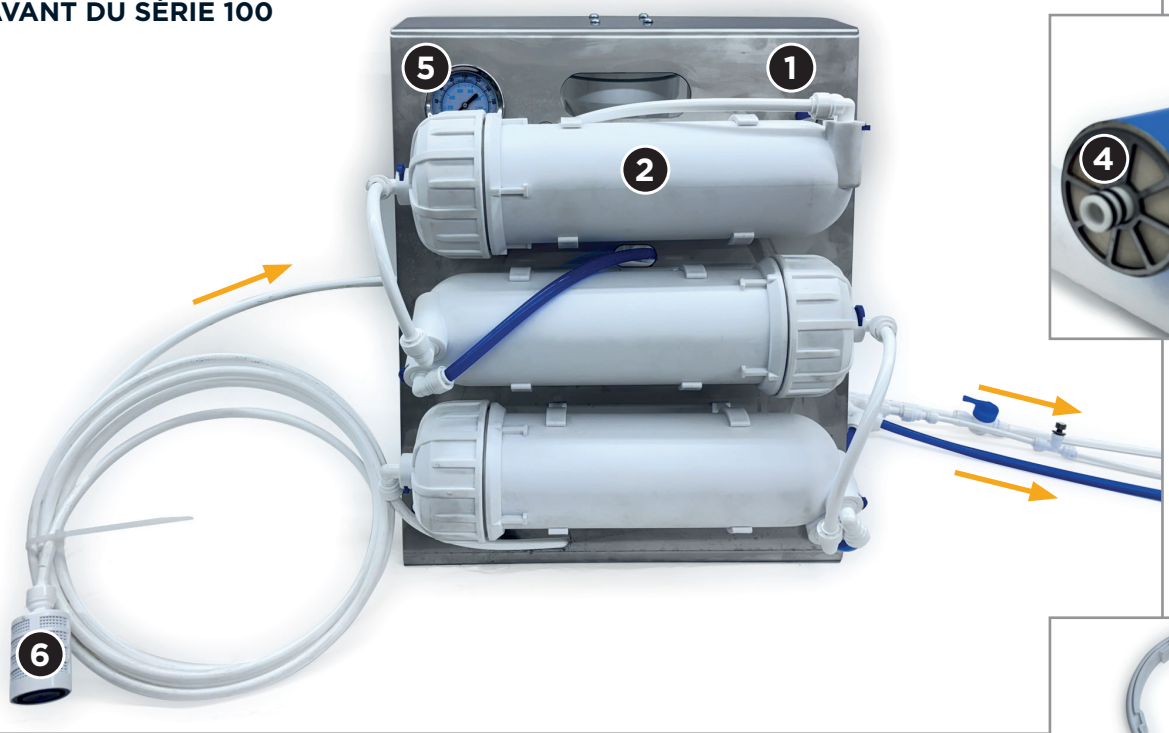
1. Châssis
2. Trois caissons pour les membranes
3. Trois membranes
4. Trois supports ATD ronds pour les membranes
5. Manomètre de pression de sortie
6. Crépine
 - Filtre d'entrée de l'eau d'érable

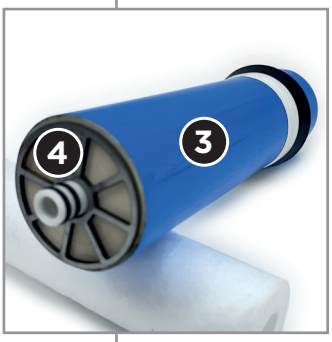
À l'arrière du Série 100

7. Boîtier pour le filtre
8. Filtre 5 microns de 10 pouces (25,4 cm)
 - Deux filtres sont nécessaires, un pour la concentration et un second pour le lavage
 - Un filtre est fourni avec votre Série 100
9. Pompe d'alimentation
10. Pompe de recirculation
11. Valve 1/4 po (6,35 mm) à pointeau ajustable pour régler la pression du concentré
 - Sortie vers le bassin de concentré
12. Valve 3/8 po (9,53 mm) à bille pour le lavage
13. Sortie vers le bassin de filtrat
14. Clapet antiretour, situé à l'arrière du boîtier pour le filtre (7)
15. Deux blocs d'alimentation électrique pour les pompes (un seul illustré)
16. Clé pour serrer et desserrer les caissons de membranes et le boîtier du filtre
 - Deux clés différentes sont fournies avec votre Série 100, une pour les caissons et une autre pour le boîtier du filtre
17. Quatre tubes pour la connexion des divers composants

ILLUSTRATION 1 | Composants avant et arrière du mini-concentrateur Série 100

L'AVANT DU SÉRIE 100



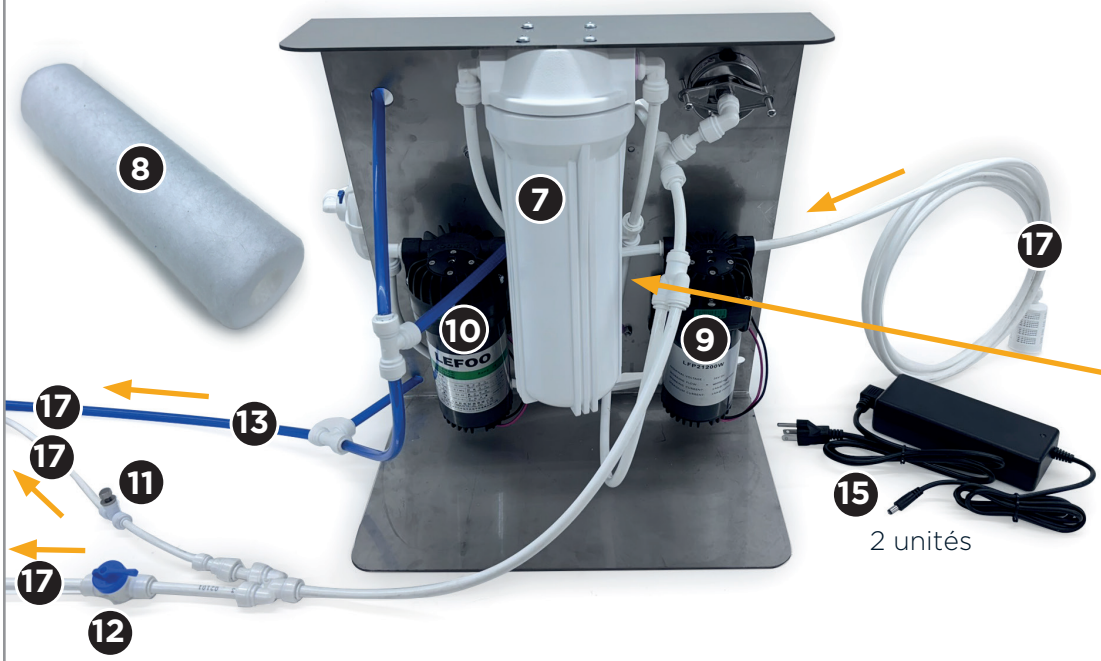




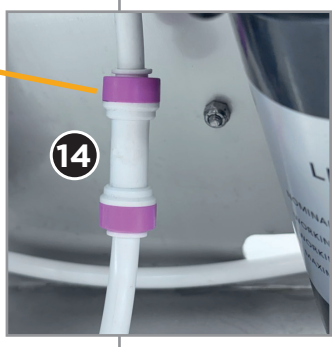
2 clés différentes

NOTE | Les tubes bleus permettent l'acheminement du filtrat.

L'ARRIÈRE DU SÉRIE 100



2 unités



SECTION 5 **INSTALLATION DE VOTRE MINI-CONCENTRATEUR SÉRIE 100**

Une partie de votre mini-concentrateur Série 100 est préassemblé en usine. Il est toutefois nécessaire de procéder sur place aux installations suivantes :

- le branchement des quatre tubes,
- la mise en place des trois membranes dans les trois caissons,
- la mise en place du filtre dans son boîtier,
- les branchements des deux blocs d'alimentation électrique aux deux pompes.

CE QU'IL FAUT PRÉVOIR | Pour ce faire, vous aurez besoin :

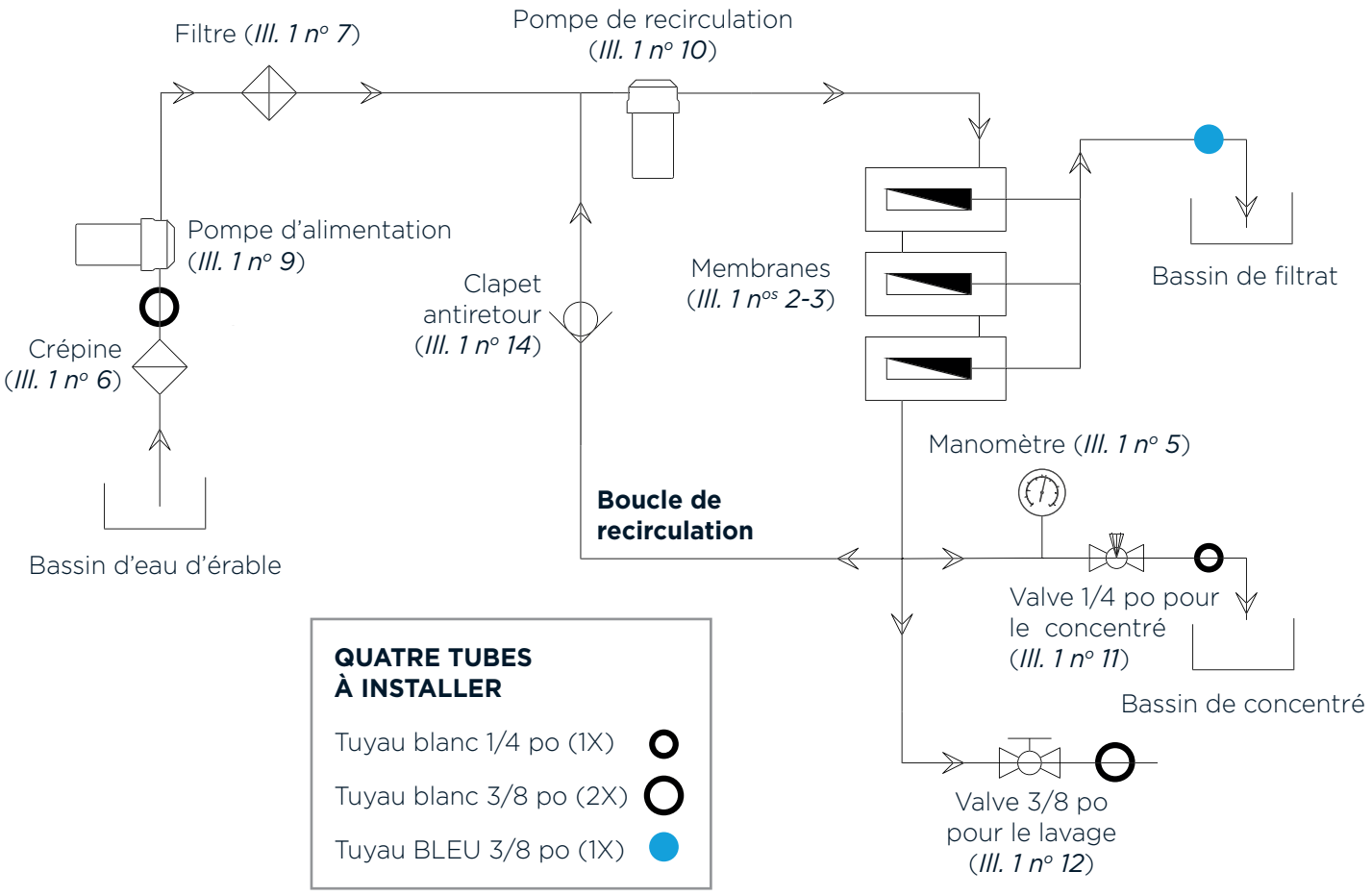
- du châssis (en partie préassemblé),
- des trois membranes,
- des trois supports ronds ATD,
- d'un des deux filtres,
 - deux filtres sont en effet nécessaires, un pour la concentration et un second pour le lavage,
 - prenez soin de pouvoir les identifier pour leur utilisation respective,
- du tube blanc 3/8 po x 10 pi (9,53 mm x 3,05 m) préassemblé à la crépine,
- du tube blanc 3/8 po x 10 pi (9,53 mm x 3,05 m),
- du tube bleu 3/8 po x 10 pi (9,53 mm x 3,05 m),
- du tube blanc 1/4 po x 10 pi (6,35 mm x 3,05 m),
- des deux blocs d'alimentation électrique,
- des deux clés de serrage pour les caissons et le boîtier.

Non inclus :

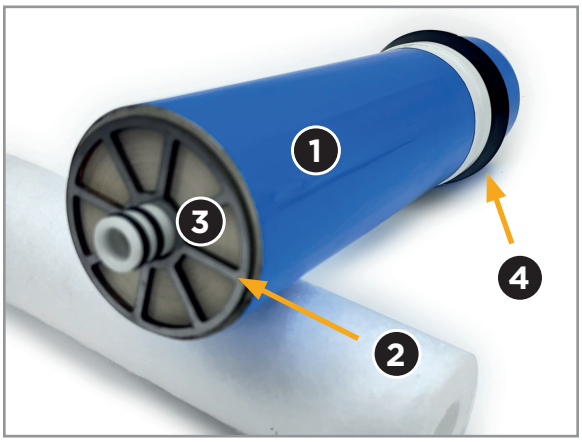
- le lubrifiant de grade alimentaire pour joint torique (*Section 10*),
 - ce lubrifiant est disponible auprès de votre distributeur LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE,
- une barre multiprise avec interrupteur (*power bar*),
 - bien qu'optionnelle, l'utilisation d'une telle barre est intéressante puisqu'elle sert d'interrupteur pour les deux pompes de votre mini-concentrateur Série 100,
- un second filtre pour le lavage (*Illustration 1 nº 8*).

Consulter l'*Illustration 2* pour figurer votre installation. Cette consultation vous permettra de comprendre le cheminement des fluides et de localiser les différents éléments dans le système.

ILLUSTRATION 2 | Installation : schéma d'installation du mini-concentrateur Série 100



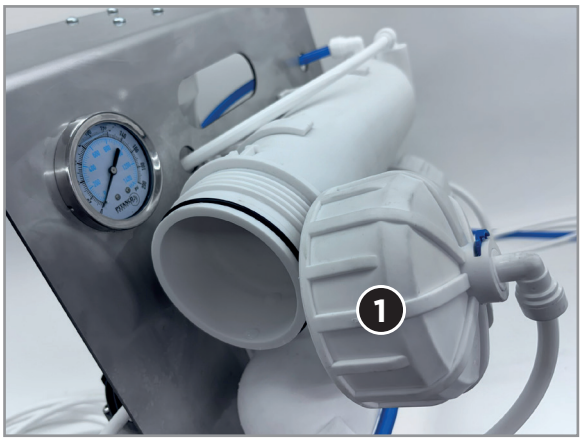
5.1 INSTALLATION DES MEMBRANES



Récupérer votre châssis, vos trois membranes (1) et vos trois supports ronds ATD (2).

Ajouter les supports ronds ATD (2) à vos membranes comme illustré. Le support peut être installé de n'importe quel côté.

S'assurer que les deux joints toriques nº 112 pour la membrane (3) (**DV**201-000112**XX**) sont intègres et bien en place dans leur espace. Les remplacer au besoin. Les enduire de lubrifiant pour joint torique. Lubrifier également le joint de contour de la membrane (4).



Dévisser les couverts (1) de vos caissons. Utiliser la clé (2) fournie dans votre jeu d'installation au besoin.





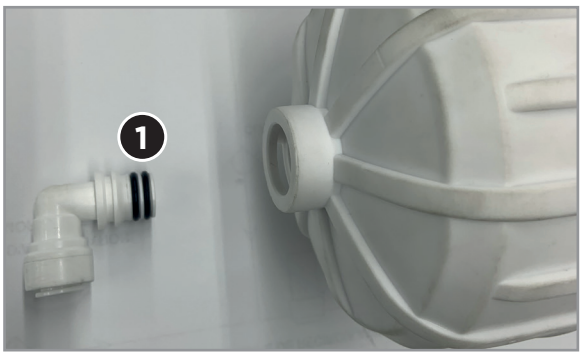
Insérer les membranes dans vos caissons, le support rond ATD en premier (1).



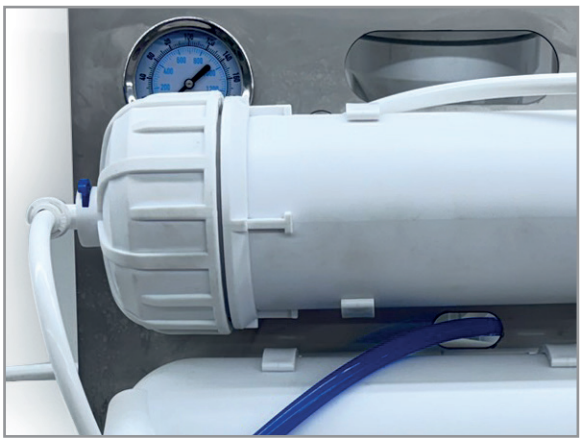
S'assurer que le joint torique pour le caisson de la membrane (2) (**DV**201-000238**XX**) est intègre et bien en place. Le remplacer au besoin. L'enduire de lubrifiant pour joint torique.



Si vous deviez retirer la membrane du caisson, il suffit d'utiliser un petit tournevis, comme illustré, puis de tirer SOIGNEUSEMENT la membrane vers l'extérieur du caisson.



Avant de remettre le couvert du caisson, s'assurer que les deux joints toriques pour l'adapteur du couvert du caisson (1) (**DV**201-111520**MM**) sont intègres et bien en place. Les remplacer au besoin.



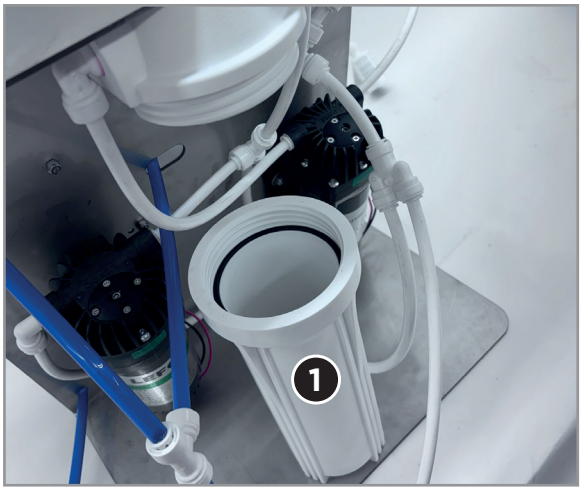
Remettre le couvert du caisson en place. Visser à la main sans pression excessive. Vous pouvez également utiliser la clé fournie dans votre jeu d'installation, mais il est important de serrer sans pression excessive.

5.2 INSTALLATION DU FILTRE



Récupérer un de vos deux filtres.

Deux filtres sont en effet nécessaires, un pour la concentration et un second pour le lavage. Prenez soin de pouvoir les identifier pour leur utilisation respective.



Dévisser la partie du bas du boîtier (1).



S'assurer que le joint torique pour le boîtier du filtre (1) (**DV**201-859304**MM**) est intègre et bien en place. Le remplacer au besoin. L'enduire de lubrifiant pour joint torique.



Mettre en place le filtre dans son boîtier en le centrant dans son espace. Le filtre peut être installé de n'importe quel sens.



Remettre le boîtier en place sur son couvert (1). Visser d'abord le boîtier à la main, puis finaliser le serrage au besoin en utilisant la clé fournie dans votre jeu d'installation. Serrer de manière à fermer hermétiquement le boîtier à son couvert.

5.3 INSTALLATION DES QUATRE TUBES



Récupérer les quatre tubes de votre jeu d'installation.

L'installation des tubes est simple. Il suffit d'insérer l'extrémité du tube dans la connexion et d'appliquer une pression jusqu'à ce que l'insertion soit bloquée.

(1) TUBE BLANC 3/8 po préassemblé à la crépine

Installer ce tube à l'entrée de la pompe d'alimentation.

(2) TUBE BLEU 3/8 po

Installer ce tube à la sortie regroupant les trois tubes bleus de filtrat des caissons. Les tubes acheminant le filtrat sont en effet tous bleus sur votre mini-concentrateur Série 100.

(3) TUBE BLANC 1/4 po

Installer ce tube à la sortie de la valve 1/4 po pour le concentré.

(4) TUBE BLANC 3/8 po

Installer ce tube à la sortie de la valve 3/8 po pour le lavage.

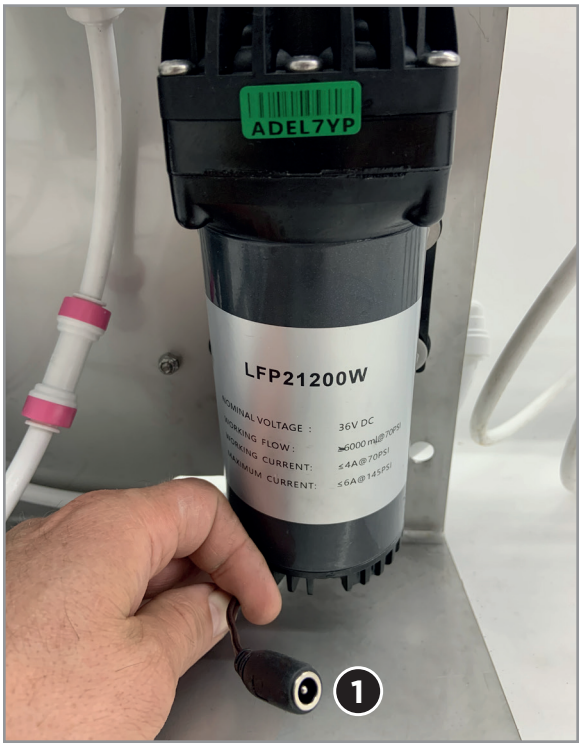
ILLUSTRATION 3 | Installation des quatre tubes



5.4 INSTALLATION DES DEUX BLOCS D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

Récupérer les deux blocs d'alimentation électrique et votre barre multiprise avec interrupteur.





Brancher chacun des blocs d'alimentation dans chacun des connecteurs (1) des pompes.

Brancher les deux fiches dans la barre multiprise, si vous en utilisez une. S'ASSURER QUE L'INTERRUPTEUR DE LA BARRE MULTIPRISE EST ÉTEINT.

Dans leur parcours, s'assurer que les câbles ne soient ni coincés, ni chauffés, ni encombrants pour le fonctionnement de l'équipement et le travail de l'opérateur.

Utiliser des attaches autobloquantes (Ty-Rap) pour fixer les câbles flottants de votre installation, si vous le souhaitez.

PROTÉGEZ LES ENFANTS

- Ne laissez jamais les enfants utiliser cet équipement.
- Ne laissez jamais les enfants sans surveillance à proximité de cet équipement, qu'il soit ou non en marche.

Le mini-concentrateur SÉRIE 100 DOIT TOUJOURS ÊTRE UTILISÉ ET REMISÉ DANS UN LIEU SEC, CHAUFFÉ ET À L'ABRI DU GEL. À défaut, il doit être drainé avant une période de gel. Le non-respect de cette instruction entraînera à l'évidence des inconvénients et des dommages à l'équipement lorsqu'il sera utilisé à la suite d'une période de gel.

SI VOTRE MINI-CONCENTRATEUR SÉRIE 100 EST EXPOSÉ AU GEL, IL EST NÉCESSAIRE DE LE TEMPÉRER AVANT DE L'UTILISER.

6.1 DÉMARRAGE EN DÉBUT DE SAISON

Retrouvez ci-dessous les instructions à suivre lors du démarrage de votre mini-concentrateur Série 100 en début de saison.

Ces instructions servent :

- à rincer le mini-concentrateur,
- à charger la pompe d'alimentation, puis la pompe de recirculation,
- à préparer votre Série 100 pour votre première concentration de la saison.

CE QU'IL FAUT PRÉVOIR | Pour ce faire, vous aurez besoin :

- d'un récipient de 20 litres (5 gallons) rempli d'eau propre.

Voici donc les instructions pour démarrer votre mini-concentrateur en début de saison :

- Si ce n'est déjà fait, installer les membranes, le filtre et les tubes comme indiqué aux *Sections 5.1, 5.2 et 5.3*.
- Fermer la valve 3/8 po pour le lavage (*Illustration 1 nº 12*).
- Déposer le **tube avec la crépine dans le récipient** d'eau propre.
- Déposer les **tubes de sortie de concentré et de filtrat** (*Illustration 1 nos 11 et 13*) **au drain** d'évacuation.
- **Ouvrir au maximum la valve 1/4 po** pour le concentré (*Illustration 1 nº 11*).
- **Partir la pompe d'alimentation** (*Illustration 1 nº 9*) jusqu'à ce que **l'eau commence à s'écouler** des tubes de concentré et de filtrat.

 IMPORTANT | Ne pas partir la pompe de recirculation à cette étape.
- Aussitôt que **l'eau s'écoule des tubes de concentré et de filtrat, partir la pompe de recirculation** (*Illustration 1 nº 10*) puisqu'elle est maintenant chargée d'eau propre.
- **Arrêter les pompes** aussitôt que le **récipient est vide.**

 IMPORTANT | Les pompes ne doivent pas fonctionner à sec.

Votre mini-concentrateur Série 100 est maintenant prêt pour la concentration.

6.2 CONCENTRATION

Selon la condition des membranes, de l'eau d'érable, de son taux de concentration, de la température et d'autres facteurs, votre Série 100 va effectuer une concentration de votre eau d'érable pouvant aller jusqu'à 5 °Brix. La performance de votre mini-concentrateur peut effectivement varier selon l'ensemble de ces facteurs.

Retrouvez ci-dessous les instructions à suivre pour la concentration avec votre mini-concentrateur.

1. Déposer le **tube avec la crépine dans le bassin** d'eau d'érable.
2. Déposer **les tubes de sortie de filtrat et de concentré dans leur bassin** respectif.
3. **Fermer la valve 3/8 po** pour le lavage (*Illustration 1 nº 12*).
4. **Ouvrir au maximum la valve 1/4 po** pour le concentré (*Illustration 1 nº 11*).
5. **Partir les pompes d'alimentation et de recirculation** (*Illustration 1 nºs 9-10*).
6. **Ajuster la valve 1/4 po** pour le concentré (*Illustration 1 nº 11*) de manière à obtenir **la pression nécessaire à la séparation de l'eau d'érable.**

 IMPORTANT | Ne pas élever la pression au-delà de 100 psi au risque de colmater prématurément les membranes.
7. **Arrêter les pompes** à la fin de l'opération de concentration.
8. À la fin de votre journée de travail, toujours **effectuer un lavage et un rinçage.** Se reporter aux *Sections 7.1 et 7.2.*

7.1 EFFECTUER UN LAVAGE QUOTIDIEN DES MEMBRANES

Laver les membranes chaque jour d'utilisation permet de prolonger leur durée de vie utile en éliminant les dépôts et les particules qui s'accumulent et obstruent leurs pores. Ce lavage vous assure de tirer le rendement optimal de votre membrane au gré de son usure normale dans le temps.

CE QU'IL FAUT PRÉVOIR | Pour ce faire, vous aurez besoin :

- d'un récipient de 20 litres (5 gallons) rempli de filtrat,
- du filtre pour le lavage,
- du même récipient de 20 litres (5 gallons), rempli cette fois-ci de filtrat ou d'eau propre chauffé à 40 °C (104 °F),
- d'au moins 3/4 tasse (188 ml) de savon bio Lapierre (*Section 10*) pour le lavage des membranes,
 - le savon est disponible auprès de votre distributeur LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE.

Le lavage des membranes se fait en deux étapes. Il comporte une étape de récupération du concentré et une étape de lavage proprement dit. Voici les instructions pour effectuer le lavage de vos membranes :

Étape 1 : Récupérer le concentré contenu dans les membranes

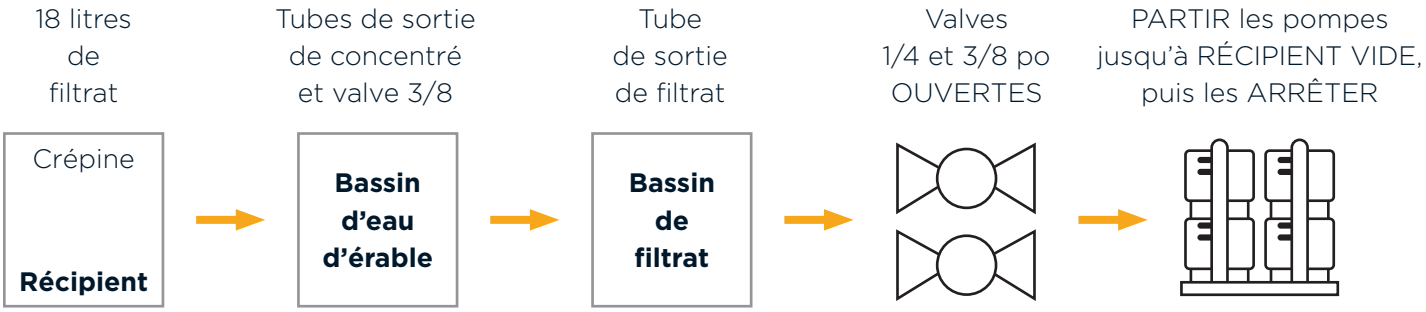
À la suite de votre opération de concentration et avant d'effectuer un lavage, récupérer dans votre bassin d'eau d'érable le concentré résiduel contenu dans les membranes de votre Série 100.

Pour ce faire :

- remplir un **récipient de 20 litres** (5 gallons) **de filtrat,**
- déposer la **crépine dans le récipient,**
- déposer le **tube de sortie de concentré dans le bassin d'eau d'érable,**
- déposer le **tube de sortie de filtrat dans le bassin de filtrat,**
- déposer le **tube de la valve 3/8 po pour le lavage dans le bassin d'eau d'érable,**
- ouvrir la **valve 1/4 po** pour le concentré (*Illustration 1 nº 11*) au maximum,
- ouvrir la **valve 3/8 po** pour le lavage (*Illustration 1 nº 12*) au maximum,
- **partir les deux pompes,**
- **arrêter les deux pompes** aussitôt que le récipient est vide.

 IMPORTANT | Les pompes ne doivent pas fonctionner à sec.

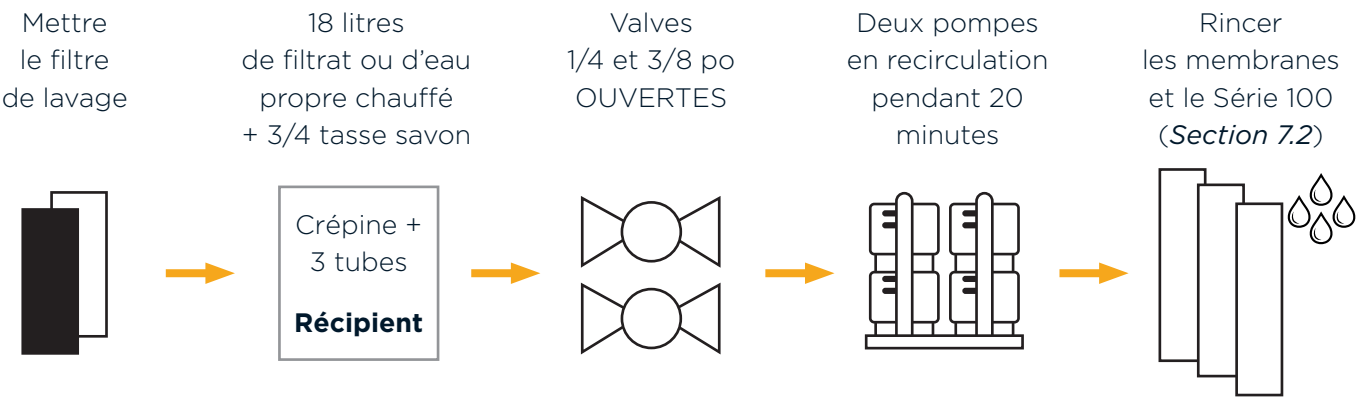
ILLUSTRATION 4 | Lavage des membranes (Étape 1)



Étape 2 : Laver vos membranes et le Série 100

- **Remplacer le filtre** utilisé pour la concentration par celui utilisé **pour le lavage** des membranes (*Section 5.2*),
 - deux filtres sont en effet nécessaires, un pour la concentration et un second pour le lavage,
 - prenez soin de pouvoir identifier les deux filtres pour leur utilisation respective,
- remplir un **récipient de 20 litres** (5 gallons) **de filtrat ou d'eau propre chauffé à 40 °C (104 °F),**
- mélanger **3/4 tasse (188 ml) de savon** bio Lapierre (*Section 10*) au **récipient de filtrat ou d'eau propre** chauffé,
- déposer la **crépine et les trois tubes** de sortie dans le récipient,
- **ouvrir les deux valves 1/4 et 3/8 po** (*Illustration 1 nos 11-12*) au maximum,
- **partir les deux pompes** pour ainsi créer une recirculation **pendant 20 minutes,**
- **arrêter les deux pompes** après 20 minutes,
- si la **solution de recirculation est trouble,** répéter la séquence autant de fois que nécessaire avec du nouveau filtrat ou de l'eau propre chauffé et du savon jusqu'à ce que la solution soit claire,
- procéder maintenant au **rinçage de vos membranes** et de votre Série 100 comme décrit à la *Section 7.2* suivante.

ILLUSTRATION 5 | Lavage des membranes (Étape 2)



7.2 EFFECTUER UN RINÇAGE QUOTIDIEN DES MEMBRANES ET DU SÉRIE 100

À la suite du lavage quotidien des membranes, un rinçage est nécessaire afin d'éliminer les résidus de produit nettoyant qui s'y sont accumulés.

CE QU'IL FAUT PRÉVOIR | Pour ce faire, vous aurez besoin :

- d'un récipient de 20 litres (5 gallons) rempli de filtrat ou d'eau propre,
- du filtre de concentration.

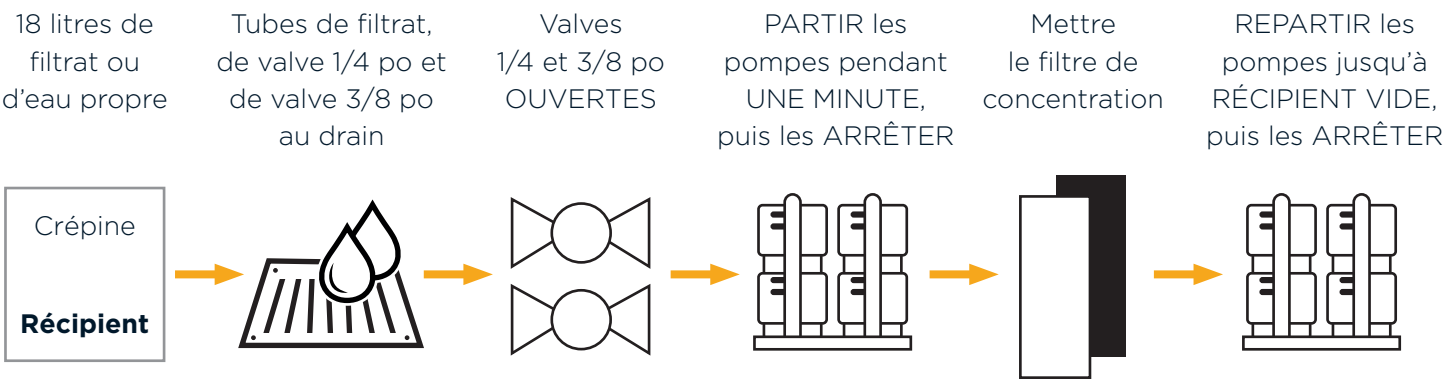
Voici les instructions pour effectuer un rinçage de vos membranes et de votre mini-concentrateur :

- remplir un **récipient de 20 litres** (5 gallons) **de filtrat ou d'eau propre,**
- déposer la **crépine dans le récipient,**
- déposer les **trois tubes au drain d'évacuation,**
- **ouvrir la valve 1/4 po** pour le concentré (*Illustration 1 nº 11*) au maximum,
- **ouvrir la valve 3/8 po** pour le lavage (*Illustration 1 nº 12*) au maximum,
- partir les **deux pompes et les faire fonctionner pendant une minute,**
- arrêter les pompes et **remplacer le filtre de lavage par celui de concentration** (*Section 5.2*),
- remettre les **pompes en fonction jusqu'à ce que le récipient soit vide.**

IMPORTANT | Les pompes ne doivent pas fonctionner à sec.

- Laisser sécher le filtre de lavage et le ranger à l'abri de la poussière et d'autres impuretés jusqu'à sa prochaine utilisation.

ILLUSTRATION 6 | Rinçage des membranes et du Série 100



7.3 EFFECTUER UN DRAINAGE DE VOTRE MINI-CONCENTRATEUR SÉRIE 100

Le drainage peut être requis si vous décidez de placer votre mini-concentrateur dans un lieu qui n'est pas à l'abri du gel, ce qui n'est pas recommandé.

Le drainage est également obligatoire à la fin de la saison avant de remiser votre Série 100.

Pour effectuer le drainage de votre Série 100, il suffit :

- de poursuivre l'opération de rinçage (*Section 7.2*) en laissant les pompes fonctionner jusqu'à ce qu'aucun liquide ne s'écoule des tubes du Série 100.

 IMPORTANT | Les pompes doivent ici nécessairement fonctionner à sec pendant un court laps de temps pour effectuer un drainage complet. IL EST TOUTEFOIS PRIMORDIAL DE LES ARRÊTER AUSSITÔT QUE LE VIDE EST CRÉÉ.
- De dévisser les couverts de vos trois caissons de membranes (*Section 5.1*) et d'enlever tout liquide résiduel dans les couverts et les caissons,
- de dévisser la partie du bas du boîtier du filtre (*Section 5.2*) et d'y enlever tout liquide résiduel,
- de remettre en place les membranes et le filtre, si vous jugez qu'ils sont encore utilisables, et de refermer les caissons et le boîtier.

7.4 CHANGEMENT DE MEMBRANE

Une membrane perd de son efficacité à l'usage. Une membrane en voie de colmatage ou colmatée peut entre autres se percevoir au son émis par le travail de surcharge du moteur de la pompe et se voir à la mesure de pression psi élevée qui est affichée au manomètre (*Illustration 1 nº 5*) de votre Série 100.

Avant d'effectuer un changement de membrane, faire un ou deux lavages et rinçages comme spécifiés aux *Sections 7.1 et 7.2.* Si le résultat n'est pas concluant, procéder alors à l'installation d'une nouvelle membrane comme décrite à la *Section 5.1*.

Il est recommandé d'avoir d'une à trois membranes en réserve. Les membranes sont disponibles auprès de votre distributeur LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE.

7.5 CHANGEMENT DE FILTRE

Un filtre perd de son efficacité à l'usage. L'accumulation excessive de particules et de matières organiques sur le filtre est l'indice qu'un changement devient ou est nécessaire. Reportez-vous à la *Section 5.2* pour ouvrir le boîtier du filtre et vérifier son intégrité.

Si un changement de filtre est nécessaire, procéder alors à l'installation d'un nouveau filtre comme décrit à la *Section 5.2*.

Il est recommandé d'avoir un filtre en réserve. Les filtres sont disponibles auprès de votre distributeur LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE.

7.6 COMPOSANTS D'ACIER INOXYDABLE

- Les composants d'acier inoxydable de votre équipement doivent être nettoyés à l'aide d'un produit spécialement conçu pour ce travail. **Ne pas utiliser de liquide inflammable**.
- Ne jamais utiliser de produits abrasifs ni de produits contenant du chlore ou de l'acide muriatique (aussi appelé acide chlorhydrique) pour nettoyer les composants de votre mini-concentrateur Série 100.
- L'utilisation de brosses métalliques et de laines d'acier est aussi à proscrire.

SECTION 8 REMISAGE DE VOTRE MINI-CONCENTRATEUR SÉRIE 100

Voici la procédure pour effectuer le remisage de votre mini-concentrateur Série 100 et de ses composants.

CE QU'IL FAUT PRÉVOIR | Pour ce faire, vous aurez besoin :

Section 8.1 ci-dessous

- d'un récipient de 20 litres (5 gallons) rempli de filtrat,
- des filtres pour le lavage et la concentration,
- du même récipient de 20 litres (5 gallons), rempli cette fois-ci de filtrat ou d'eau propre chauffé à 40 °C (104 °F),
- d'au moins 3/4 tasse (188 ml) de savon bio Lapierre (*Section 10*) pour le lavage des membranes,
- du même récipient de 20 litres (5 gallons), rempli cette fois-ci de filtrat ou d'eau propre non chauffé.

Section 8.2 ci-dessous

- d'un autre contenant propre de 20 litres (5 gallons) avec un couvercle hermétique pour remiser les membranes,
 - sauf si vous jugez que vos membranes doivent aller au rebut et que vous n'avez pas, par conséquent, à les remiser, idem pour le point ci-dessous (Préservatif SMBS),
 - le contenant doit pouvoir contenir les membranes sur la longueur,
- d'une 1/2 tasse (125 ml) de préservatif SMBS (*Section 10*) et d'environ 18 litres de filtrat ou d'eau propre,
- de lubrifiant de grade alimentaire pour joint torique (*Section 10*).

Section 8.4 ci-dessous

- de matériel pour boucher provisoirement l'ouverture des tubes et bloquer l'accès aux insectes et autres parasites.

NOTE | Vous pourriez également avoir besoin de joints toriques, selon leur état.

8.1 LE MINI-CONCENTRATEUR

- **Lavage**
 Effectuer d'abord un lavage des membranes comme spécifié à la *Section 7.1*.
- **Rinçage**
 Effectuer un rinçage des membranes et du Série 100 comme spécifié à la *Section 7.2*.
- **Drainage**
 Effectuer un drainage de votre mini-concentrateur Série 100 comme spécifié à la *Section 7.3.*
- **Branchement électrique**
 Fermer et débrancher la barre multiprise ou débrancher les deux blocs d'alimentation électrique des deux pompes.
- **Lieu de remisage**
 Conserver votre Série 100 à l'intérieur dans un endroit sec, chauffé et à l'abri du gel.

8.2 LES MEMBRANES

- Se procurer un contenant propre de 20 litres (5 gallons) avec un couvercle qui peut contenir hermétiquement les trois membranes.
- Ajouter 1/2 tasse de préservatif SMBS dans 18 litres de filtrat ou d'eau propre et mélanger.
 - Le préservatif SMBS est disponible auprès de votre distributeur LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE.
- Retirer les membranes de leur caisson.
 - Vérifier l'état de vos membranes. Le cas échéant, mettre votre ou vos membranes au rebut de manière écoresponsable en respectant les réglementations environnementales en vigueur dans votre municipalité.

- Placer les membranes dans le contenant et fermer hermétiquement le couvercle.
 - Les membranes doivent être complètement immergées dans la solution.
- Vérifier l'état du joint torique du caisson et le remplacer au besoin (**DV**201-000238**XX**).
 - L'enduire de lubrifiant pour joint torique avant le remisage de votre Série 100.
- Remettre les couvercles des caissons en place. Visser à la main sans pression excessive.
- Conserver le contenant et les membranes à l'intérieur dans un endroit sec, chauffé et à l'abri du gel.

8.3 LE FILTRE

- Retirer le filtre de son boîtier.
- Mettre votre filtre au rebut de manière écoresponsable en respectant les réglementations environnementales en vigueur dans votre municipalité.
 - Il n'est pas recommandé de laisser un filtre dans le boîtier du Série 100 durant la période de remisage.
- Vérifier l'état du joint torique situé à l'intérieur du boîtier et le remplacer au besoin (**DV**201-859304**MM**).
 - L'enduire de lubrifiant pour joint torique avant le remisage de votre Série 100.
- Remettre le boîtier en place. Visser à la main sans pression excessive.

8.4 LES TUBES

Boucher provisoirement les ouvertures des tubes de quelques manières pour bloquer l'accès aux insectes et autres parasites jusqu'à la prochaine saison.

Il n'est pas nécessaire de désinstaller les quatre tubes pour le remisage.

PROFIL TECHNIQUE DU MINI-CONCENTRATEUR SÉRIE 100	
Numéro du modèle	**CN**130-000000**XX**
Érablière artisanale	Jusqu'à 250 entailles*
Membranes - Modèle	3 membranes nº 3213
Membrane - Rendement en gallons par jour (gpj)	1000 gpj
Membrane - Rendement d'élimination de filtrat en gallons par heure (gph)	Jusqu'à 35 gph
Pompe de recirculation	36 volts 5 ampères
Pompe d'alimentation	36 volts 5 ampères
Pompe d'alimentation - Rendement de débit maximal en gallons par heure (gph)	50 gph
Consommation énergétique, 120 V	722 W

***Jusqu'à 250 entailles selon le niveau de concentration désiré et la performance de l'érablière.**

SECTION 10 **CODES DES PIÈCES**

Retrouvez ci-dessous les codes LAPIERRE de certaines pièces et de produits utiles à l'opération de votre mini-concentrateur Série 100.

NOM DU PRODUIT	**CODE LAPIERRE**
Membrane nº 3213 1000 gpj	**CN**130-070001**XX**
Support rond ATD	**CN**130-070004**XX**
Cartouche de filtre 5 microns	**CN**130-070005**XX**
Préservatif SMBS, 1,5 kg (pour le remisage des membranes)	**CN**405-000001**XX**
Savon bio Lapierre (pour le lavage des membranes)	**CN**400-000022**XX**
Lubrifiant de grade alimentaire pour joint torique	**DV**490-000150**XX**
Joint torique nº 112 pour la membrane *(Section 5.1 – Les deux petits joints toriques à la tête de la membrane)*	**DV**201-000112**XX**
Joint torique pour le caisson de la membrane *(Section 5.1 – Le joint torique de contour de la tête du caisson)*	**DV**201-000238**XX**
Joint torique pour le boîtier du filtre *(Section 5.2 – Le joint torique de contour à l'intérieur du boîtier)*	**DV**201-859304**MM**
Joint torique pour l'adapteur du couvert du caisson *(Section 5.1 – Les deux petits joints toriques pour l'adapteur du couvert du caisson)*	**DV**201-111520**MM**

Noter que les tests de performance des produits sont effectués sur les produits que nous distribuons. Nous n'avons pas de tests de performance sur les produits de remplacement qui sont disponibles sur le marché.

LAPIERRE
innovateur de nature

GARANTIE GÉNÉRALE
(CERTIFICAT DE GARANTIE)

1. Garantie limitée de deux ans
2. Garantie limitée d'un an
3. Garantie limitée de trois mois
4. Garantie du fabricant d'origine
5. Autre garantie
6. Transférabilité de la garantie
7. Admissibilité de réparations et de modifications sur garantie
8. Exclusions au certificat de garantie
 - 8.1 Conditions observées
 - 8.2 Frais et pertes
 - 8.3 Évaporateurs
 - 8.4 Extracteurs et réservoirs de transfert
9. Produits sans garantie
10. **TABLEAU DU RÉSUMÉ DES GARANTIES**
11. Dénégation de responsabilité
12. Présenter votre réclamation sous garantie

CONSERVEZ VOTRE FACTURE D'ACHAT Il est très important de conserver la facture originale de l'achat de votre équipement ou une copie lisible de celle-ci. **Dans le cas contraire, LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE INC. n'acceptera pas votre réclamation sous garantie.**

Le terme FABRICANT est utilisé pour « LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE » afin d'alléger le texte.

1. GARANTIE LIMITÉE DE DEUX ANS

Le FABRICANT garantit que ***tout produit neuf qu'il fabrique*** est exempt de vices de fabrication, de matériau et de main-d'œuvre. La garantie est valide à l'utilisateur final pour une période de deux ans, sur les pièces et la main-d'œuvre effectuée en atelier, à compter de la date de facturation du produit.

D'autre part, la garantie sur les pièces et la main-d'œuvre effectuée sur place, chez le client, est valide pour une période pouvant aller jusqu'à deux ans selon le produit.

La garantie s'applique uniquement lorsque le produit répond à des conditions normales d'installation, d'utilisation et d'entretien.

DÉFECTUOSITÉ DU PRODUIT | L'apparition d'une défectuosité avant la date d'échéance de la garantie doit être signalée immédiatement au FABRICANT. Celui-ci procède alors à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses par des pièces neuves équivalentes.

PIÈCES DÉFECTUEUSES | Les pièces défectueuses remplacées deviennent la propriété du FABRICANT. Elles sont récupérées lors de l'opération de service après-vente.

ESTHÉTIQUE | L'apparence esthétique des produits — pièces et équipements — est couverte par une garantie de 5 jours à compter de la date de facturation.

Se reporter à la *Section 10*, au *TABLEAU DU RÉSUMÉ DES GARANTIES*, pour obtenir plus d'informations sur les garanties.

2. GARANTIE LIMITÉE D'UN AN

PRODUITS ET ÉQUIPEMENTS NEUFS | Cette garantie s'applique à certains produits de nos fournisseurs, certaines pièces d'usure de nos évaporateurs, aux pompes d'extracteurs, ainsi qu'à certains services de main-d'œuvre effectués soit par le FABRICANT, soit par l'un de nos fournisseurs.

Le FABRICANT garantit que tout produit neuf est exempt de vices de fabrication, de matériau et de main-d'œuvre. La garantie est valide à l'utilisateur final pour une période d'un an, sur les pièces et la main-d'œuvre, à compter de la date de facturation du produit. Elle s'applique uniquement lorsque le produit répond à des conditions normales d'installation, d'utilisation et d'entretien.

Les dispositions de la *Section 1, DÉFECTUOSITÉ DU PRODUIT, PIÈCES DÉFECTUEUSES* et *ESTHÉTIQUE* s'appliquent également.

PRODUITS ET ÉQUIPEMENTS USAGÉS | Cette garantie s'applique aux produits usagés, sauf avis contraire.

Le FABRICANT garantit que tout produit usagé est exempt de vices de fabrication et de matériau. La garantie est valide à l'utilisateur final pour une période d'un an, sur les pièces et la main-d'œuvre en atelier, à compter de la date de facturation du produit. Elle s'applique uniquement lorsque le produit répond à des conditions normales d'installation, d'utilisation et d'entretien.

Les dispositions de la *Section 1, DÉFECTUOSITÉ DU PRODUIT* et *PIÈCES DÉFECTUEUSES* s'appliquent. La disposition sur l'*ESTHÉTIQUE* ne s'applique pas.

RÉPARATIONS HORS GARANTIE | Cette garantie s'applique également aux réparations hors garantie, sauf avis contraire.

Le FABRICANT garantit toutes réparations hors garantie pour une période d'un an, sur les pièces remplacées et leurs mains-d'œuvre respectives en atelier, à compter de la date de facturation de la réparation. Elle s'applique uniquement lorsque le produit répond à des conditions normales d'installation, d'utilisation et d'entretien.

Les dispositions de la *Section 1, DÉFECTUOSITÉ DU PRODUIT* et *PIÈCES DÉFECTUEUSES* s'appliquent. La disposition sur l'*ESTHÉTIQUE* ne s'applique pas.

Se reporter à la *Section 10* au *TABLEAU DU RÉSUMÉ DES GARANTIES* pour obtenir plus d'informations sur les garanties.

3. GARANTIE LIMITÉE DE 3 MOIS

La quincaillerie et les accessoires provenant de fournisseurs.

4. GARANTIE DU FABRICANT D'ORIGINE

Les outils et les instruments provenant de fournisseurs.

5. AUTRE GARANTIE

La tubulure et les raccords de collecte possèdent leur propre garantie — certificat de garantie. Se reporter au document : *CERTIFICAT DE GARANTIE — Tubulure et raccords de collecte*.

6. TRANSFÉRABILITÉ DE LA GARANTIE

Cette garantie est transférable et applicable sur présentation de la facture originale d'achat ou une copie lisible de celle-ci.

7. ADMISSIBILITÉ DE RÉPARATIONS ET DE MODIFICATIONS SUR GARANTIE

Pour être admissible à la garantie, toute modification ou réparation sur garantie doit PRÉALABLEMENT ET OBLIGATOIREMENT ÊTRE APPROUVÉE par le FABRICANT, qu'elle soit effectuée par un de SES DISTRIBUTEURS AUTORISÉS ou par toutes autres tierces parties.

8. EXCLUSIONS AU CERTIFICAT DE GARANTIE

8.1 CONDITIONS OBSERVÉES

Cette garantie devient nulle lorsqu'une ou plusieurs des conditions suivantes sont observées.

8.1.1 Un numéro de série altéré, modifié ou enlevé

8.1.2 Un produit endommagé par :

8.1.2.1 L'utilisateur

- Un usage jugé abusif ou négligent.
- Un accident causé par l'utilisateur.

8.1.2.2 La négligence à se conformer aux instructions du manuel de l'utilisateur

- Une négligence de l'utilisateur à suivre les instructions du manuel de l'utilisateur : consignes de sécurité, installation de l'équipement, modalités de mise en marche et de fonctionnement, entretien et nettoyage de l'équipement, ainsi que toutes autres recommandations fournies par le FABRICANT.

8.1.2.3 L'Installation, la modification ou la réparation de l'équipement

- Une installation dans un endroit non adapté à une utilisation normale.
- Une modification ou une réparation non autorisée par le FABRICANT.

8.1.2.4 Une pièce d'équipement non conforme

- L'utilisation de pièces d'équipements autres que les pièces d'origine du FABRICANT.
- L'utilisation de pièces d'équipements obtenues par l'entremise d'un centre de services, d'un technicien ou d'un distributeur non autorisé par le FABRICANT.
- L'utilisation de pièces d'équipements susceptibles d'altérer ou d'endommager l'équipement.

8.1.2.5 Un problème électrique

- Une variation, une surcharge électrique ou une tension (voltage) excessive.
- Une mauvaise qualité d'alimentation ou de connexion électriques.

8.1.2.6 Un problème avec les produits nettoyants

- L'utilisation de produits nettoyants ou d'acides susceptibles d'altérer ou d'endommager l'équipement, ou l'utilisation sans avoir suivi les recommandations de leur fabricant respectif.

8.1.2.7 Un entreposage inapproprié de produits corrosifs

- Les produits corrosifs tels que le chlore, à titre d'exemple, ne doivent pas être entreposés dans la même pièce que votre équipement.

8.1.2.8 Un événement hors de contrôle

- Des événements qui sont hors de contrôle du FABRICANT tels qu'un choc mécanique (impact, collision, vibrations); un dégât d'eau ou une inondation; le feu ou un incendie; la foudre; une tempête, un tremblement de terre ou toutes autres catastrophes naturelles ou humaines.

8.2 FRAIS ET PERTES

Cette garantie ne couvre ni les frais ni les pertes suivantes.

8.2.1 Les frais pour :

- transporter l'équipement au lieu de réparation et le rapporter chez le client,
- rendre le produit accessible lors d'un appel de service,
- les appels de service pour des raisons autres que celles prévues dans la garantie. La garantie s'applique lorsqu'apparait une défectuosité ou un mauvais fonctionnement ou un vice de fabrication, de matériau ou de main-d'œuvre,
- les appels de service associés au démarrage du produit en début de saison, et à celui de fermeture en fin de saison ou après la saison. Les frais peuvent toutefois être couverts s'ils sont spécifiés dans le contrat d'achat,
- les appels de service reçus à l'échéance de la garantie,
- les mises au point annuelles de l'équipement.

8.2.2 Les pertes :

- de revenus causées par :
 - o des pertes de récolte d'eau d'érable,
 - o la qualité du sirop;
- de production, en quantité comme en qualité, liées aux dispositions couvertes par cette garantie.

8.3 ÉVAPORATEURS

Retrouvez ci-dessous trois conditions d'exclusions au certificat de garantie particulières aux évaporateurs.

8.3.1 Utilisation de bois, d'agents et de combustibles inappropriés

Cette garantie devient nulle si l'apparition d'une défectuosité est causée par l'utilisation :

- de bois peinturé, traité, contenant des produits chimiques ou des substances adhésives (colle),
- de tout agent ajouté dans les évaporateurs,
- de tout matériau, substance ou combustible autre que le bois naturel, pour les évaporateurs au bois,
- de tout combustible autre que le mazout n° 2, pour les évaporateurs à l'huile.

8.3.2 Esthétique intérieure des casseroles (pannes)

L'apparence esthétique intérieure des casseroles (pannes) n'est pas couverte par la garantie.

8.3.3 Vitre céramique de l'évaporateur Vision^{MD}

La vitre céramique de l'évaporateur Vision^{MD} n'est pas couverte par cette garantie.

8.4 EXTRACTEURS ET RÉSERVOIRS DE TRANSFERT

L'étanchéité absolue d'un extracteur ou d'un réservoir de transfert n'est pas couverte par cette garantie.

9. PRODUITS SANS GARANTIE

Le FABRICANT n'offre aucune garantie pour les produits suivants :

- les batteries installées sur les équipements,
- les sondes de pH,
- les pièces électroniques comme par exemple, les composants de réparation achetés à l'unité,
- les produits identifiés « Liquidation/Vente finale » sur la facture — aucun retour, aucune garantie.

10. TABLEAU DU RÉSUMÉ DES GARANTIES

Le *Tableau du résumé des garanties* suivant illustre l'applicabilité ou non d'une garantie par produit ou service ainsi que sa durée, le cas échéant.

TABLEAU DU RÉSUMÉ DES GARANTIES

LAPIERRE innovateur de nature	PIÈCES	MAIN-D'ŒUVRE		
		En atelier	**Support sur place** (diagnostic, réparation)	**Support à distance**
Concentrateurs	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Datacer	2 ans	2 ans	1 an	2 ans
Équipements de finition et de transformation incluant brasseurs à beurre, embouteilleuses, machines à bonbons, sirotiers bain-marie et autres	2 ans	2 ans	1 an	N/A
Évaporateurs incluant pièces et lave-pannes	2 ans *Pièces d'usure* : 1 an*	2 ans *Pièces d'usure* : 1 an*	2 ans *Pièces d'usure* : 1 an* *Ajustement des brûleurs : 1 an*	2 ans
Extracteurs	2 ans *Pompe : 1 an*	2 ans *Pompe : 1 an*	2 ans *Pompe : 1 an*	2 ans
Pompes à vide **	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Réservoirs (bassins)	Structure : 2 ans Coulage : 5 ans	N/A	2 ans *Structure seulement*	N/A
Réservoirs de transport	1 an	N/A	1 an	N/A
Silos	1 an	N/A	1 an	N/A
Produits et équipements usagés	1 an *Sauf avis contraire*	1 an *Sauf avis contraire*	N/A	N/A
Cheminées homologuées	20 ans *Au prorata*	N/A	N/A	N/A
Outils et instruments	Du fabricant d'origine	N/A	N/A	N/A
Quincailleries et accessoires de fournisseurs	3 mois	N/A	N/A	N/A
Raccords*** et accessoires pour tubulure	1 à 5 ans *Au prorata*	N/A	N/A	N/A
Tubulure***	10 à 15 ans *Au prorata*	N/A	N/A	N/A
Réparations hors garantie	1 an *Sauf avis contraire*	1 an *Sauf avis contraire*	N/A	N/A

JOINTS D'ÉTANCHÉITÉ | Tous les joints d'étanchéité, peu importe l'équipement, sont des pièces d'usure garanties pour une période d'**un an**.

BATTERIES, SONDES DE pH, PIÈCES ÉLECTRONIQUES | Aucune garantie ne couvre les batteries, les sondes de pH et les pièces électroniques telles que les composants de réparation achetés à l'unité.

SONDES SUBMERSIBLES | La garantie de **2 ans**, applicable aux sondes submersibles, **est annulée** lorsqu'elles gèlent ou sont endommagées par une mauvaise manipulation ou un entretien négligent.

* Les pièces d'usure se détériorent graduellement à l'utilisation de l'équipement. Celles retrouvées sur les évaporateurs sont les suivantes : les joints d'étanchéité et les matériaux réfractaires tels que les briques et le béton.

** La garantie est celle du fabricant d'origine. Cette garantie est nulle lorsqu'il y a présence d'eau dans la pompe.

*** La tubulure et les raccords de collecte possèdent leur propre garantie. Se reporter au point nº 5.

11. DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

Le FABRICANT ne peut être tenu responsable des dommages accessoires ou indirects ni des dommages matériels implicites.

Lors d'une réclamation de garantie, le FABRICANT ne porte aucune responsabilité à l'égard :

- de la perte directe ou consécutive de temps, de production ou de bénéfices,
- des inconvénients,
- des frais d'acquisition du matériel, de remplacement des pièces ou d'entreposage.

12. PRÉSENTER VOTRE RÉCLAMATION SOUS GARANTIE

Voici la procédure pour présenter votre réclamation sous garantie.

- Contactez votre représentant ou distributeur, notre centre de services ou notre siège social pour présenter votre réclamation sous garantie et planifier l'opération de service après-vente, si nécessaire.
- **IMPORTANT |** Pour toute réclamation, vous devez obligatoirement présenter votre facture, ou une copie lisible de celle-ci. Dans le cas contraire, le FABRICANT n'acceptera pas votre réclamation.
- Le cas échéant, le FABRICANT procède à une inspection de votre équipement et confirme si votre réclamation sous garantie est acceptée.

 Dans l'**affirmative**, le FABRICANT procède à une opération de service après-vente selon les dispositions spécifiées dans les *sections 1. GARANTIE LIMITÉE DE DEUX ANS* ou *2. GARANTIE LIMITÉE D'UN AN*.

 Dans la **négative**, une estimation des coûts vous est proposée. Celle-ci peut inclure les frais de déplacement d'un technicien et son kilométrage; le temps de travail du technicien au taux horaire en vigueur; une indemnité journalière pour les repas; ainsi que d'autres frais, si applicables.
- Le cas échéant, l'équipement fonctionnel est ensuite retourné au client dans un état comparable à celui dans lequel il était lorsqu'il a été reçu. Cet *état comparable* a été précédemment déterminé par le FABRICANT et/ou l'un de ses représentants ou distributeurs.
- Cette opération de service après-vente sous garantie ne prolonge pas la durée de la garantie de l'équipement. La date de fin de la garantie demeure la même.

Certificat de garantie : Juillet 2025 (V08)

SECTION 12 **DISPONIBILITÉ DES PIÈCES**

Les pièces pour votre mini-concentrateur Série 100 ou tout autre équipement fabriqué chez LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE sont disponibles à notre usine principale en Beauce et à notre centre de services en Estrie. Toutefois, n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter notre site Web pour connaître le distributeur le plus près de chez vous.

SIÈGE SOCIAL et USINE PRINCIPALE
Les Équipements Lapierre inc.
99, rue de l'Escale
Saint-Ludger (Québec)
G0M 1W0

Sans frais 1 833 548.5454
Téléphone 819 548.5454
Télécopieur 819 548.5460
info@elapierre.com

CENTRE DE SERVICES et USINE DE PRODUCTION
Lapierre-Waterloo-Small inc.
201, rue Western
Waterloo (Québec)
J0E 2N0

Sans frais 1 833 548.5454
Téléphone 450 539.3663
Télécopieur 450 539.2660
info.lws@elapierre.com

www.elapierre.com



NOTES



NOTES



NOTES

LAPIERRE

innovateur *de nature*

Nous apprécions sincèrement votre confiance.

Merci!



FABRIQUÉ AU CANADA

Imprimé au Canada • LES ÉQUIPEMENTS LAPIERRE © Tous droits réservés – 2026

99, rue de l'Escale, Saint-Ludger (Québec) Canada G0M 1W0

819 548.5454 | 1 833 548.5454 | info@elapierre.com | www.elapierre.com